



Surendettement et relances

Par **Verne Bernard**, le **23/03/2017** à **17:37**

Bonjour,

J'étais en couple avec une personne avec qui j'avais des crédits à mon nom et des crédits aux deux noms (moi en co emprunteur).

Je me suis séparée en 2014 et j'ai fait un dossier de surendettement avec les crédits à mon nom qui a été accepté. Aujourd'hui madame a fait un dossier avec les crédits aux deux noms. Un de ses créanciers me relance, comme je suis co emprunteur, me sommant de payer la somme totale du crédit qu'elle a mit dans son dossier et qui sera lissé. Je ne peux payer quoi que ce soit aujourd'hui étant en difficultés financières et en surendettement. qu'est ce que je risque à ne pas payer ? Je vis en couple non mariés est ce que ma concubine risque d'être obligée de m'aider, étant dans le même foyer ?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Claire Michel**, le **23/03/2017** à **22:25**

Bernard,

Il aurait fallu inclure dans le surendettement les crédits qui étaient aux deux noms. Si vous êtes poursuivi pour un crédit qui n'est pas dans le surendettement, vous devez le payer.

Vous pouvez être poursuivi sur votre patrimoine personnel uniquement, pas celui de la concubine. En pratique, attention toutefois si vous mettez vos ressources en commun sur un compte joint avec votre concubine actuelle. C'est l'ensemble du solde du compte qui peut être saisi, à vous de contester la saisie ensuite (frais, ennuis, temps perdu...). Attention également en cas de saisie-vente au domicile, il faudra justifier que tel meuble appartient à votre concubine donc ne peut pas être saisi...

En conclusion, il faudrait vérifier si vous remplissez les conditions pour un nouveau surendettement mais cela a des conséquences importantes. Le mieux est de contacter le créancier ou l'huissier de justice pour prendre un accord.

Par **Verne Bernard**, le **24/03/2017** à **10:16**

Merci pour votre réponse.

Aujourd'hui rien n'est à mon nom. Je n'ai Aucuns biens. Il n'y a que mon salaire. Je suppose

qu'il leur est possible de faire une saisie ? Est ce qu'il m'est possible de me défendre en montrant que je suis dans l'incapacité de payer ?